



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

#### Introduction

1. Par sa résolution 1337 (2001) du 30 janvier 2001, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois et décidé de ramener les effectifs militaires de la FINUL à 4 500 personnes environ tous rangs confondus. Des mesures ont été prises pour réduire les effectifs conformément à cette décision; ceux-ci seront ramenés au niveau demandé d'ici au 31 juillet 2001.

2. En outre, au paragraphe 13 de la même résolution, le Conseil de sécurité a souscrit à l'approche générale pour la reconfiguration de la FINUL, telle qu'exposée au paragraphe 23 de mon rapport en date du 22 janvier 2001 (S/2001/66) et m'a prié de lui présenter le 30 avril 2001 au plus tard un rapport détaillé sur les plans de reconfiguration et sur les tâches qui pourraient être exécutées par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le présent rapport est soumis conformément à cette demande.

#### Évolution récente de la situation

3. Depuis l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité, la situation dans la région n'a guère évolué. Toutefois, le différend au sujet de la zone des fermes de Chebaa a donné lieu à de nouveaux incidents. On a noté, comme auparavant, de fréquentes violations mineures de la Ligne bleue sur le terrain. En outre, des avions israéliens, pénétrant profondément dans l'espace aérien libanais, ont violé presque quotidiennement la Ligne. Je suis resté en contact avec les parties et autres intéressés pour leur demander instamment de respecter la Ligne bleue et d'éviter une nouvelle escalade.

4. Des violations graves, liées au différend au sujet des fermes de Chebaa, ont été commises. Le 16 février un soldat israélien a été tué et deux soldats blessés par une bombe que le Hezbollah avait placée dans la zone, du côté israélien de la Ligne bleue. Les forces israéliennes ont riposté par des tirs de mortier et d'artillerie lourds au voisinage de Kafr Shuba. Le 14 avril, un missile du Hezbollah a touché un char israélien à 3 kilomètres environ de la Ligne bleue, côté israélien, tuant un soldat israélien et en blessant trois autres. Les forces israéliennes ont d'abord riposté par des tirs d'artillerie lourde dirigés contre le Liban puis, le 16 avril, elles ont lancé une

attaque aérienne contre une position radar de la Syrie à 45 kilomètres environ à l'est de Beyrouth. Les autorités syriennes ont fait état d'un mort et de quatre blessés parmi leurs soldats. Ces incidents sont un sujet de grave préoccupation dans la mesure où ils pourraient exacerber la tension.

5. Malgré l'appel lancé par le Conseil de sécurité au paragraphe 7 de sa résolution 1337 (2001), le Liban continue de ne pas reconnaître la validité de la Ligne bleue dans la zone des fermes de Chebaa. En ce qui concerne le paragraphe 5 de la résolution 1337 (2001), la présence des autorités libanaises, y compris des forces armées, dans le sud n'a guère évolué par rapport à la description que j'en faisais au paragraphe 7 de mon dernier rapport.

## **Plan de reconfiguration**

6. Dans mon dernier rapport, j'ai noté que la FINUL avait pour l'essentiel mené à bien deux des trois parties de son mandat, et qu'elle s'attachait à présent à exécuter la dernière tâche de son mandat, à savoir le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. En attendant une paix globale, la FINUL cherche à maintenir le cessez-le-feu le long de la Ligne bleue en effectuant des patrouilles, en procédant à des observations depuis des positions fixes et en maintenant des relations étroites avec les parties en vue de mettre fin aux violations et d'empêcher une escalade. Bien que ces fonctions soient celles d'une mission d'observation, j'ai recommandé qu'étant donné la situation dans la région, ces tâches soient exécutées à la fois par des fantassins armés et des observateurs non armés.

7. Les activités de la FINUL seront centrées, comme c'est le cas actuellement, sur la Ligne bleue et la zone adjacente. En ce qui concerne la reconfiguration, on envisage de diviser la zone en deux secteurs. La plupart des troupes seront déployées dans des positions protégées près de la Ligne bleue. Il y aura moins de positions fixes qu'actuellement afin d'éviter qu'un nombre trop élevé de militaires soit absorbé par des fonctions de garde et d'entretien. La Force sera présente sur la Ligne bleue principalement par ses patrouilles. Le quartier général de la Force restera situé à Naqoura et il sera protégé par une unité de garde distincte, comme c'est le cas actuellement. La FINUL nécessitera toujours une entière liberté de mouvement afin de satisfaire ses besoins opérationnels, administratifs et logistiques.

8. Les observateurs militaires non armés de l'ONUST seront entièrement mobiles et n'occuperont plus de postes d'observation fixes. Cela leur permettra d'effectuer des patrouilles pendant la journée, de mener à bien des enquêtes et de s'acquitter de fonctions de liaison. Les effectifs actuels du Groupe d'observateurs du Liban (51 personnes) sont jugés suffisants pour ces tâches. Pour des raisons de sécurité et d'économie, les observateurs cohabiteront avec les fantassins.

9. Il est envisagé de conserver l'unité de déminage, étant donné que les mines continueront à poser de sérieux risques pour la Force pendant un certain temps. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 1337 (2001), la FINUL a appuyé des activités en matière d'action antimines afin de contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement libanais. Mon représentant personnel, M. Staffan de Mistura, s'est efforcé très activement d'obtenir un appui pour le déminage et d'assurer une coordination efficace entre les autorités libanaises et les organismes des Nations Unies. Un atelier spécial de haut niveau sur le déminage se tiendra à Beyrouth le 21 mai. L'offre du Gouvernement des Émirats arabes unis d'apporter une contribu-

tion de 50 millions de dollars pour les activités de déminage dans le sud est très appréciée.

10. Les autres éléments d'appui seront réduits en fonction de la réduction globale. Lorsque la reconfiguration sera achevée, la Force comprendra des contingents fournis par la France (unité de garde du quartier général), le Ghana (infanterie), l'Inde (infanterie), l'Italie (hélicoptères), la Pologne (logistique) et l'Ukraine (génie/déminage). Ses effectifs totaux seront d'environ 2 000 personnes tous rangs confondus.

## **Conclusion**

11. On envisage d'effectuer la reconfiguration de la Force grâce au non-remplacement ou à la réduction des unités au moment normalement prévu pour leur relève. Le Gouvernement irlandais a déjà indiqué qu'il ne remplacerait pas son contingent lors de la relève prévue en octobre/novembre. Le contingent finlandais sera réduit de 350 personnes à la fin de juillet, et j'ai l'intention de ne pas demander le remplacement du reste du contingent finlandais lorsqu'il sera rapatrié en octobre. Le départ de ces deux contingents ramènera les effectifs de la Force à environ 3 600 personnes. Je recommande que la Force maintienne ce niveau d'effectifs jusqu'en janvier 2002. S'il n'y a pas d'évolution radicale de la situation dans la région, la reconfiguration pourrait être achevée au cours de la période du prochain mandat, qui prend fin en juillet 2002.